



Para

Michna 4 - Chapitre 8

הַאֹכֵל מִגִּבְלַת הָעוֹף הַטְּהוֹר וְהָיָא בְּבֵית הַבְּלִיעָה, מְטַמֵּא בְּגָדִים.
הַגִּבְלָה עֲצָמָה אֵינָה מְטַמְּאָה בְּגָדִים. הֲרִי זֶה אוֹמֵר, מְטַמְּאִין לֹא
טְמֵאוֹנִי, וְאַתָּה טְמֵאֲתָנִי:

Celui qui mange la chair d'un oiseau pur non abattu rituellement rend ses vêtements impurs dès que la nourriture atteint son pharynx. Mais l'oiseau lui-même, en tant que charogne, ne rend pas les vêtements impurs. Il peut alors dire au vêtement : « Ce qui t'a rendu impur ne m'a pas rendu impur, c'est toi qui m'as rendu impur. »



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions